

Vœu présenté par le Groupe Socialiste, Radical et Républicain
Assemblée plénière du Conseil Régional
Vendredi 16 décembre 2011

Non à la Libéralisation des droits de plantation Vitivinicole

Rapporteur proposé :

Monsieur Jean-Louis JOSEPH

En 2008, l'Union Européenne a décidé de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union européenne à partir du 1^{er} janvier 2016. En outre, la Commission européenne a proposé dans la dernière réforme de l'Organisation Commune du Marché du Vin de diminuer le potentiel de production à travers le financement d'un plan d'arrachage, cette mesure et celle sur la libéralisation des plantations étant antinomiques.

Ce projet porte en lui les germes d'une déréglementation visant à supprimer l'instrument indispensable de régulation de la production vitivinicole à l'échelle européenne.

Cette décision politique va à l'encontre des principes relatifs à l'application des droits de plantation, effectifs depuis des décennies dans de nombreux Etats producteurs membres de l'Union Européenne, à savoir :

- une discipline de production assurant une maîtrise globale du marché du vin européen ;
- une exigence de qualité, instrument de reconnaissance du travail fourni par les producteurs ;
- une identification des exploitations séculaires et de leur savoir-faire, globalement pourvoyeurs d'emplois non délocalisables.

Les nouvelles ordonnances prévues par cette réforme du dispositif de régulation du marché vitivinicole, risquent de porter gravement préjudice à des politiques territoriales depuis longtemps initiées et promues par notre collectivité régionale, qu'il s'agisse de la gestion de l'aménagement du territoire, du tourisme œnologique, du développement économique et de la préservation des écosystèmes.

En outre, ce projet de libéralisation portera potentiellement atteinte au patrimoine viticole de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de renommée internationale, tout en affectant durablement les équilibres économiques sur lesquels repose le travail de la profession, comme l'a rappelé la Fédération des Syndicats de Producteurs de Vins à Appellation Contrôlée de la Région Sud-Est, co-signataire de la Déclaration sur les droits de plantation : surproduction, chute des prix, diminution de la qualité, perte de notoriété, délocalisation du vignoble vers les plaines, dislocation des exploitations familiales, risques de concentration du secteur aux mains de quelques grands groupes.

Derrière cette politique de libéralisation des droits de plantation, se cache la volonté d'opposer à une conception agricole raisonnée et respectueuse, une conception purement industrielle induisant une uniformisation de la production, des goûts et de la culture vitivinicole.

Les notions de terroir et de maîtrise des droits de plantation contribuent à la pérennisation d'un savoir-faire et d'une culture régionale s'appuyant sur les spécificités géographiques et géologiques, favorisant l'échange culturel et le développement du « génie » humain.

Aujourd'hui, la mobilisation intergouvernementale européenne, à laquelle la Grèce s'est ralliée au cours du mois de novembre dernier, porte à 13 le nombre de Pays Membres s'élevant contre cette disposition.

Cette coalition regroupant la France, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, Le Portugal, la Hongrie, l'Autriche, la Roumanie, le Luxembourg, Chypre, les Républiques Tchèque et Slovaque et la Grèce, représente 97 % de la production de vin sur le territoire Européen.

Toutefois, les revendications de cette coalition d'Etats sont visiblement sans conséquence, sur les perspectives de développement de la filière vitivinicole tracées par la commission Européenne. Pour faire entendre sa voix, cette coalition doit recevoir le soutien massif d'autres Etats membres et institutions publiques.

En conséquence,

Le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Formule les plus vives inquiétudes sur la pertinence et la cohérence des politiques impulsées par la commission Européenne et de leurs conséquences sur la filière vitivinicole et les territoires.
- Appelle au rétablissement du régime des droits de plantation, outil éprouvé et efficace de gestion de la production vitivinicole Européenne.
- Soutient l'ensemble du monde vitivinicole dans ses revendications, notamment au travers de sa présence dans les différentes instances décisionnaires et contribue à l'élaboration d'un schéma de développement alternatif.
- Demande à la Commission Européenne de commander une étude indépendante et globale d'impact, de cette réforme.
- Considère que la réforme de la PAC à venir dans les prochains mois doit être l'occasion, pour la formation intergouvernementale, d'influer sur la commission Européenne.
- Appelle le Parlement Européen à user de ses nouveaux pouvoirs et à prendre toutes les initiatives législatives et politiques utiles pour que soit abrogé ce dispositif.